



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

# [CENTRE HUBERTINE AUCLERT] TÉLÉTRAVAIL ET ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

## ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

En mai 2021, le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes et organisme associé de la Région Île-de-France s'est vu confier, par la présidente de Région, la réalisation d'une étude consacrée à l'impact du télétravail sur les inégalités femmes-hommes.

Cette étude n'est évidemment pas sans lien avec la pandémie de la Covid-19, qui a débuté en France en mars 2020, et qui s'est accompagnée de la diffusion d'un télétravail dit « exceptionnel », c'est-à-dire massifié, imposé, devant parfois être cumulé avec la gestion des enfants présents au domicile et souvent totalement improvisé.

Le télétravail s'est démultiplié en mars 2020 : 24,3 % des actives et actifs français sont devenus télétravailleurs à l'occasion du confinement et 54 % de ces primo télétravailleurs sont des femmes (ADEME, 2020). Par son ampleur nouvelle, le télétravail a alors fait l'objet d'une attention renforcée et, si la situation a impacté l'ensemble des salariés, il est rapidement apparu qu'elle affectait plus durement les femmes en prolongeant des stéréotypes profondément ancrés dans la société et en imposant de nouvelles contraintes organisationnelles. En moyenne, seule un quart des télétravailleuses a disposé d'une pièce dédiée au travail où elle pouvait s'isoler contre 41 % des hommes (Ined, 2020) ; faute de moyens techniques et ergonomiques adaptés, la moitié des télétravailleuses ont souffert de douleurs musculo-squelettiques contre 35 % des télétravailleurs et 40 % se sont plaintes d'une anxiété habituelle contre 29 % des hommes. En se combinant, ces facteurs ont placé plus de 20 % des femmes en télétravail en situation de forte détresse, contre 14 % des hommes (UGICT, 2020).

***(plus d'informations sur l'étude dans documents, bonne lecture)***



Documents

[TÉLÉTRAVAIL ET ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES](#)